

SÉANCE ORDINAIRE du 06 JUILLET 2018

L'An deux mille dix-huit, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 29 juin 2018

Étaient présents : M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse - Adjointe et Mme GREUIN Florence, M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. MOINEAU Bernard, M. VILNAT Jacques, FONTAINE Pascal, M. MESNIL David, Mme GAUTHIER Véronique

Secrétaire : CASTEL Claude

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2018

Délib 2018-28 - Rapport CLECT : enseignement musical et bâtiments

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'art. 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais réunie le 15 juin 2018, ayant reçu un avis favorable avec 21 voix pour et 5 abstentions,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 15 juin 2018 a procédé au calcul des charges transférées pour la compétence soutien à l'enseignement musical sur Bellegarde et Chatillon-Coligny et à la rétrocession des charges bâtimementaires liées à l'enseignement musical.

Le rapport de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 15 juin 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence soutien à l'enseignement musical sur Bellegarde et Chatillon-Coligny et à la rétrocession des charges bâtimementaires liées à l'enseignement musical à Lorris,

-d'autoriser Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délib 2018-29 - Soutien au maintien des missions de l'Arboretum des Barres

Le Conseil Municipal,

- vu l'exposé fait par Mr le Maire quant à la situation de l'Arboretum des Barres géré par l'ONF qui est actuellement confronté aux baisses de dotations par l'Etat et le Département du Loiret et ne souhaite plus supporter un déficit conséquent pour le fonctionnement du site,

- vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Nogent sur Vernisson,

- considérant le travail effectué par l'ONF qui a permis le rayonnement du site, le patrimoine naturel remarquable de l'arboretum, l'intérêt des actions développées et menées par l'ONF en matière d'éducation, l'ensemble cohérent formé par la présence de différentes institutions sur le site du domaine des Barres et l'intérêt du site en matière de développement touristique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- déplore le désengagement de l'état sur les territoires ruraux,

- déplore le désengagement financier progressif de l'Etat et du Département du Loiret pour le fonctionnement de l'Arboretum des Barres,

- déplore la décision de l'ONF de mettre un terme à ses missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement à l'arboretum des Barres à compter du 1^{er} janvier 2019,

- Exprime ses craintes quant à l'avenir de ce patrimoine naturel remarquable, unique au monde et reconnu en tant que tel,
- Exprime ses craintes pour la pérennité du domaine des Barres regroupant diverses institutions importantes pour le rayonnement du site,
- exprime ses craintes sur les conséquences de l'abandon des missions d'accueil du public et d'éducation à l'environnement, pour le développement local et touristique de l'Est du département du Loiret et de la Région Centre Val de Loire,
- interpelle Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Messieurs les Parlementaires de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, Monsieur le Président de la Communautés de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, sur cette situation,
- et sollicite l'engagement d'une réflexion commune qui permettrait de poursuivre, de manière pérenne, les actions engagées par l'ONF.

Délib 2018-30 - Subvention fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (délégation régionale du Centre Val de Loire), association œuvrant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français : le montant de l'adhésion annuelle est de 75 € pour les communes de - de 1000 habitants.

Délib 2018-31 - Utilisation de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, afin de pouvoir répondre aux différentes demandes d'utilisation de la salle polyvalente, fixe le cadre des utilisations autorisées, à savoir : réunions privées (habitants communes et hors communes), activités associatives communales, organisations professionnelles, organismes de formation, associations extra-communales voire départementales. A noter que chaque sollicitation sera supervisée par le Maire et fera l'objet de son accord. De même, elle pourra faire l'objet d'un refus de location ou de mise à disposition s'il est jugé que l'utilisation en question risque de troubler l'ordre et la tranquillité publics ou de porter préjudice aux biens communaux.

Projets et devis d'aménagement du cimetière

Le Conseil prend connaissance de différents devis (aménagement des allées et plantations) ; devis à revoir ; réunion commissions travaux et fleurissement à prévoir ; décision à prendre début septembre.

Complément de travaux accès salle polyvalente

Le Maire indique au Conseil la possibilité de réaliser des aménagements complémentaires dans le cadre des travaux d'accès à la salle polyvalente (canalisation eaux pluviales, alimentation candélabres, agrandissement parking calcaire, extension réseau eau potable ...)

Le devis sollicité auprès de l'entreprise TPCM, d'un montant de 7069,20 € ttc est retenu et ces travaux seront réalisés dans la continuité de ceux en cours.

Divers

- Protocole de ruralité signé pour 3 ans entre la Communauté de Communes, 2 syndicats scolaires (La Cour Montereau / Coudroy-Vieilles Maisons-Châtenoy), l'AML, l'EN et l'Etat visant à garantir l'avenir scolaire des territoires ruraux concernés.
- délibération de l'EPFL approuvant le projet de la Commune de Vieilles-Maisons visant à sauvegarder et valoriser l'ancienne auberge des « Trois Ecluses » et acceptant d'intervenir pour étudier et porter ce projet selon la sollicitation de la commune
- compte rendu de la visite de l'église réalisée avec un conseiller en architecture du Département : constat sur l'état du bâtiment, diagnostic à réaliser, subvention possible pour le diagnostic, travaux et montage financier.
- assainissement collectif : rencontre avec l'Agence de l'Eau et le Syndicat du Pays Gâtinais dans le cadre de la mise en route d'une étude qui permettra de faire un état des lieux du réseau et d'envisager
- pétition miroir de rue : le courrier des habitants de la rue du Petit Sauvage, sollicitant un miroir de rue pour sécuriser la sortie des véhicules vers la route départementale, sera transmis au Conseil Départemental.
- prochain conseil municipal : 3 septembre
- réunion d'information « médiation et justice de proximité » : organisée par l'association des Maires le 27 septembre à Vieilles-Maisons